



Mouvement SUN : Feuille de route révisée

**Secrétariat du
Mouvement de Renforcement de la Nutrition**

Septembre 2012

Préambule :

La Feuille de route révisée arrive à un moment où le Mouvement SUN aborde un tournant décisif. Alors que la nutrition fait l'objet d'une attention politique plus grande que jamais, il reste beaucoup à accomplir pour démontrer la valeur ajoutée du Mouvement SUN au cours des trois prochaines années et pour atteindre des résultats.

Nous avons tous l'opportunité et la responsabilité d'inspirer un plus grand changement. Ensemble, nous devons soutenir l'élan donné à la nutrition, nous appuyer sur les progrès des pays et de leurs soutiens, aligner nos réponses autour d'actions probantes, faciliter l'échange des connaissances et des enseignements et mobiliser des ressources financières importantes en complément de celles des pays et de leurs soutiens qui partagent nos engagements.

La sous-nutrition est l'un des grands problèmes de notre époque. Nous devons redoubler d'efforts pour renforcer en urgence la nutrition et, par-dessus tout, permettre l'accès à une meilleure nutrition, essentielle à la vie, à la santé et à la prospérité des générations futures.

Le Groupe Principal du Mouvement SUN

Septembre 2012

NB: Traduction non officielle de la version originale en Anglais

Table des matières

Perspectives d'avenir :.....	1
Résumé	3
SECTION 1 : Vision et mission.....	5
SECTION 2 : Les objectifs stratégiques du Mouvement	8
SECTION 3 : Comment le Mouvement soutient les pays dans le renforcement de la nutrition..	12
SECTION 4 : Les parties prenantes et les activités du Mouvement	14
SECTION 5 : Cadre de responsabilité et résultats	17
SECTION 6 : Défis, risques, atténuation et conclusion	19
Annexe 1 : Réseaux des parties prenantes du Mouvement SUN.....	20
Annexe 2 : Mobilisation de ressources financières supplémentaires	25
Annexe 3 : La valeur ajoutée du Mouvement.....	27

Résumé

- I. **Le Mouvement SUN a été lancé en 2010.** Un cadre de renforcement de la nutrition a été lancé lors des réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI, en avril 2010, et une première Feuille de route pour la mise en œuvre de ce cadre a été publiée lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2010. Depuis lors, les efforts pour renforcer la nutrition se sont convertis en un Mouvement et une Feuille de route révisée est nécessaire. La Feuille de route révisée accompagne la Stratégie 2012-2015 du Mouvement SUN, qui établit un plan de 3 ans pour réduire significativement la sous-nutrition dans les pays participants. La Stratégie et la Feuille de route garantiront l'établissement d'un plan opérationnel détaillé pour les pays membres du Mouvement SUN, afin de garantir l'impact de leurs actions collectives pour soutenir le renforcement de la nutrition dans ces pays.
- II. **Au cours des 24 derniers mois, 30 pays, de nombreux partenaires au développement, des organisations internationales, des groupes de la société civile et des entreprises se sont joints au Mouvement.** Les pays SUN ont déjà augmenté leurs capacités, aligné les parties prenantes, consolidé leurs engagements pour une meilleure nutrition et, dans certains cas, ont accompli des progrès en termes d'état nutritionnel de la population.
- III. **Au cours des trois prochaines années, le Mouvement a pour objectif de renforcer son impact et de favoriser un financement plus important.** Cette Feuille de route décrit la vision, la mission et la théorie du changement fondant le Mouvement, ce qu'il entreprendra ainsi que ses modalités d'action pour avancer ces trois prochaines années.
- IV. **Quatre objectifs stratégiques** ont été identifiés comme des priorités du Mouvement d'ici à fin 2015 :
 - 1) **Création d'un environnement politique favorable**, avec un fort leadership à l'échelle nationale et un espace commun (plates-formes multipartites) où les acteurs peuvent aligner leurs activités et prendre une responsabilité conjointe pour le renforcement de la nutrition ;
 - 2) **Mise en place des meilleures pratiques** pour la mise à l'échelle des interventions éprouvées, y compris l'adoption de lois et de politiques efficaces;
 - 3) **Alignement des actions** sur des plans nationaux de haute qualité et bien chiffrés, avec un cadre de résultats communément adopté et une redevabilité mutuelle;
 - 4) **Augmentation des ressources**, orientées vers des approches cohérentes et alignées.
- V. **Le Mouvement SUN produit des résultats au moyen d'actions à l'efficacité reconnue**, en se concentrant sur l'autonomisation des femmes, l'alignement, le suivi des performances, en assumant ses responsabilités et en mobilisant des fonds. L'impact potentiel est fort mais le niveau d'engagement, de collaboration et de confiance nécessaire est sans précédent.

- VI. Le Mouvement SUN est dirigé par les pays.** Les progrès étant mesurés d'après un ensemble d'indicateurs de progression, les pays évoluent selon des phases de préparation. Les pays et les membres du Mouvement recevront de l'aide pour déterminer les actions prioritaires au moyen d'une analyse annuelle coordonnée par le Secrétariat. Cela sera réalisé par un groupe multi-acteurs combinant la richesse et la diversité des expériences des membres du Mouvement, et aura pour résultat de fournir un standard qui permettra à l'ensemble des parties prenantes d'étalonner leur progression, d'ajuster leurs priorités et de planifier leurs investissements en conséquence. Les efforts des pays SUN sont soutenus par des parties prenantes issues de la société civile, des donateurs, des entreprises et du système des Nations Unies.
- VII. La mobilisation de ressources est essentielle au succès du Mouvement.** Les principaux investisseurs dans la nutrition, outre les familles elles-mêmes, sont les gouvernements des pays SUN. Des ressources supplémentaires provenant de l'ensemble des acteurs du Mouvement SUN seront nécessaires. Il est plus probable que des ressources extérieures significatives soient mises à disposition à l'avenir si les pays SUN réalisent eux-mêmes des investissements importants et si l'efficacité de ces investissements peut être démontrée à tous. Les membres du Mouvement seront encouragés à concentrer leurs soutiens en faveur des pays fournissant les plus gros efforts.
- VIII. Les membres du Mouvement soutiennent sa vision et sa mission en endossant la responsabilité mutuelle de leurs contributions.** La force du Mouvement SUN réside dans l'implication de ses membres. Ils sont responsables devant leurs citoyens, représentants, membres et investisseurs. En devenant membres du Mouvement, ils se rendent également des comptes de façon mutuelle. Ils partagent des valeurs communes, exprimées dans les Principes d'engagement du Mouvement. Ces derniers appellent à la transparence en matière d'impact; à l'intégration ; à une approche conforme aux droits; au consentement à négocier dans un respect mutuel ; à une responsabilité mutuelle ; à la rentabilité; enfin, à une communication continue.
- IX. Le Groupe Principal du Mouvement SUN, nommé par le Secrétariat général des Nations Unies, dirige le Mouvement.** Il veille à ce que les pays soient en mesure de disposer d'une aide cohérente, coordonnée, alignée et planifiable et de mieux promouvoir l'atteinte de résultats.
- X. Les membres du SUN sont organisés en Réseaux de soutien qui alignent leurs réponses avec les besoins des pays.** Les plans des Réseaux détermineront leurs principes, qui en est membre, leur gouvernance et leur responsabilité, leurs priorités, leurs plans d'action prioritaires, la nature de leurs relations et de leur coordination, la communication interne, la collaboration inter-réseaux et leur réactivité aux demandes des pays. Ils seront responsables de leurs plans d'action et évalués en termes d'efficacité.
- XI. Le Secrétariat du SUN coordonne les Réseaux et soutient le Groupe Principal.** Il travaille à entretenir la relation entre les pays SUN et entre les Réseaux, et encourage tous les membres à respecter les Principes d'engagement. Le Secrétariat assure le suivi et la communication des progrès du Mouvement par le biais d'Équipes Spéciales profitant de l'expertise des membres du Mouvement. Le Secrétariat rend des comptes au Groupe Principal, qui veille à ce que les pays SUN et les Réseaux du Mouvement reçoivent l'aide dont ils ont besoin.

- XII. Les actions et des jalons doivent être définis pour les membres du Mouvement selon un Plan opérationnel et un Cadre de responsabilité** comprenant un suivi systématique des performances, l'évaluation des résultats et la démonstration des accomplissements. Si les plans sont mis en œuvre, le Mouvement sera plus à même d'alimenter la base de connaissance factuelle du renforcement de la nutrition, c'est-à-dire les gages du succès, et de définir des stratégies optimales au sein de chaque secteur pour un impact durable.
- XIII. Le Mouvement se trouve confronté à différents risques.** Les plus préoccupants sont le risque de revenir à une fragmentation entravant l'effort collectif et celui de manquer de ressources. Pour atténuer ces risques, l'efficacité de l'approche collective doit être suivie, évaluée et documentée.
- XIV. Une évaluation indépendante de l'impact du Mouvement sera menée en 2015** afin de démontrer dans quelle mesure il a influencé les pays SUN et les autres parties prenantes à renforcer la nutrition et d'évaluer la manière dont les financements ont été utilisés. Les résultats de cette évaluation détermineront les orientations futures du Mouvement et de son mode de fonctionnement.

SECTION 1: Vision et mission

Vision

Le Mouvement reflète l'effort collectif des gouvernements, organisations et personnes qui travaillent de concert pour éradiquer la faim et la sous-nutrition sous toutes ses formes de sorte à voir, dans un avenir certain, chaque mère, enfant et famille apte à développer pleinement son potentiel et accéder au droit à une nourriture aux qualités nutritionnelles adéquates.

Mission

Garantir une aide de haute qualité et sur mesure aux efforts de renforcement de la nutrition, correspondant aux objectifs nationaux et mondiaux. Les parties prenantes s'efforcent d'harmoniser les stratégies existantes et d'aligner leurs programmes de manière à refléter les meilleures pratiques, favoriser davantage d'investissements dans les actions menant aux résultats les plus probants et rendre des comptes aux personnes qu'elles veulent aider. Elles endossent la responsabilité commune de promouvoir les interventions spécifiques pour la nutrition ainsi que les stratégies sectorielles contribuant à la nutrition.

- 1) **Les graves et irréversibles conséquences d'une mauvaise nutrition** au cours de la grossesse et des deux premières années de la vie d'un enfant, sur le développement humain, sociétal et économique, sont maintenant établies.
- 2) **Le Mouvement SUN se base sur les réussites observées.** Les pays SUN, soutenus par des réseaux grandissants de partenaires, se sont fixés le but ambitieux de révolutionner la manière

dont ils combattent la sous-nutrition. Les pays SUN commencent actuellement à placer la nutrition au cœur de leurs politiques de développement. Ils ont observé une intensification considérable de l'appui politique à haut niveau en faveur de la nutrition et de l'implication collective de divers groupes de personnes issues de différents secteurs autour d'objectifs communs afin de faire reculer la sous-nutrition. Ils se fixent des objectifs clairs, renforcent leurs programmes et mettent en place les cadres juridiques et financiers nécessaires pour soutenir la nutrition.

- 3) La Feuille de route révisée du Mouvement SUN arrive alors que celui-ci aborde un tournant décisif.** Son objectif est de prendre la mesure du récent élan en matière de nutrition, de s'appuyer sur les progrès déjà accomplis dans de nombreux pays SUN, d'aligner les parties prenantes et de favoriser le partage des connaissances et des enseignements entre les pays. Cela permettra de mobiliser d'importantes ressources financières.
- 4) Le Mouvement doit afficher de solides résultats et une véritable valeur ajoutée au cours des trois prochaines années.** Cela impliquera l'établissement de priorités, un séquençage et la prise de décisions difficiles. D'ici à fin 2012, le Groupe Principal garantira le développement d'un plan d'action pour le Mouvement précisant les actions engagées et d'un cadre d'investissement pour les actions prioritaires.
- 5) Alignement des objectifs mondiaux en matière de nutrition :** Les pays SUN définissent actuellement leurs propres objectifs en matière de nutrition, qui porteront sur les 1000 jours compris entre la grossesse d'une femme et le deuxième anniversaire de son enfant. Ils alignent leurs stratégies en matière de nutrition aux efforts actuellement fournis au niveau mondial pour combattre la sous-nutrition¹. Le Mouvement SUN est ancré dans les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'OMD 1. Les gouvernements, notamment ceux des pays SUN, se sont fixés et travaillent à réaliser une série d'objectifs en matière de nutrition pour 2025, adoptés lors de l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2012. Parmi ceux-ci figurent :
 - Une réduction de 40 % de la population mondiale d'enfants âgés de moins de cinq ans présentant un retard de croissance ;
 - La réduction et la stabilisation de la population d'enfants émaciés à moins de 5% ;
 - La réduction de 30 % du nombre de cas d'insuffisance pondérale à la naissance ;
 - Pas d'augmentation de la population d'enfants en surpoids ;
 - La réduction de 50 % de la population de femmes en âge de procréer anémiées ;
 - Une augmentation jusqu'à 50 % au moins des taux d'allaitement exclusif au cours des six premiers mois de la vie.

¹ Par exemple, le Cadre stratégique mondial du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, la Résolution de 2012 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, et les objectifs convenus en matière de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

Les objectifs traitant les causes sous-jacentes de la sous-nutrition sont également essentiels et incluent :

- Un meilleur accès à des aliments nutritifs à prix abordable, à l'eau potable, à l'assainissement, aux soins de santé et à la protection sociale.

6) Obtenir des résultats en matière de nutrition : Pour améliorer les résultats en matière de nutrition et contribuer à la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux, le Mouvement s'attache à promouvoir les réflexions innovantes et les meilleures pratiques concernant :

Théorie du changement

- 1) La mise en place d'interventions probantes visant spécifiquement la nutrition, de manière équitable et avec une couverture large ;
- 2) L'application de politiques centrées sur la résilience dans les secteurs clés qui influent sur la sous-nutrition.

Une intensification considérable des actions visant à améliorer les résultats en matière de nutrition peut être réalisée :

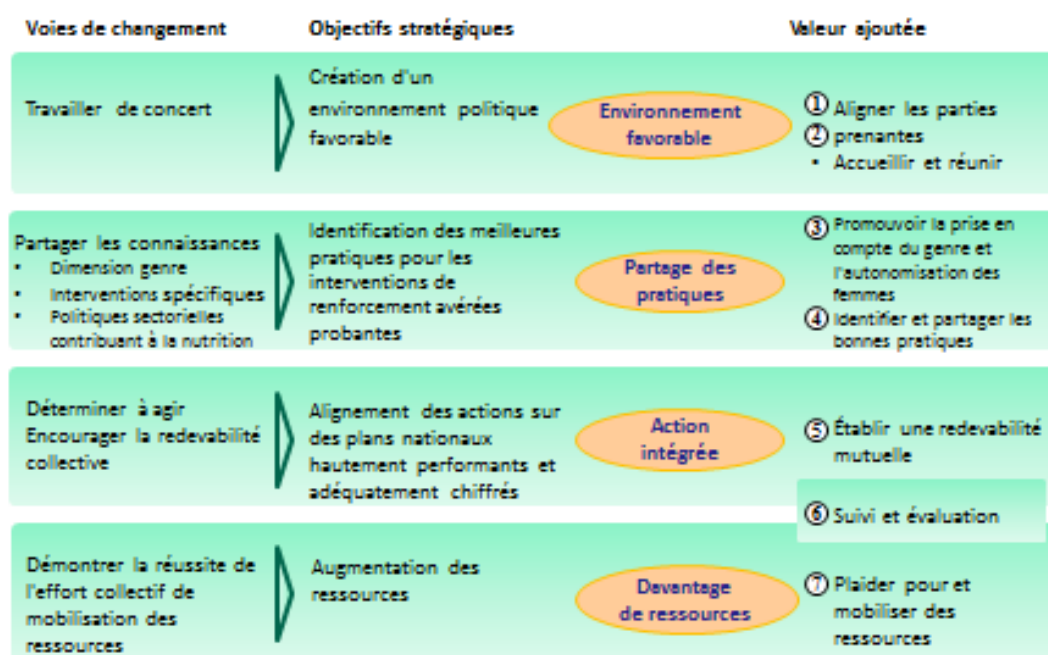
Voies de changement

- 1) Lorsque les politiques et les actions mettent l'accent sur **le genre** pour comme déterminant de la sous-nutrition, elles encouragent **l'autonomisation des femmes** en matière de conception, de mise en œuvre des actions, de surveillance et d'évaluation ;
- 2) Quand plusieurs parties prenantes **travaillent de concert**, en alignant leurs stratégies et actions pour atteindre un objectif commun respectueux des intérêts nationaux, des droits de l'homme et de l'équité, elles obtiennent bien plus que ce dont elles seraient capables indépendamment ;
- 3) Lorsque les politiciens et les autres responsables sont **déterminés à agir** sur les forts taux de sous-nutrition, ils s'approprient ces actions et en prennent la responsabilité ;
- 4) Lorsque toutes les parties prenantes assument **la responsabilité collective** des causes sous-jacentes de la sous-nutrition **et se rendent mutuellement des comptes**, elles maximisent les retombées positives ;
- 5) Lorsque les pays et leurs partenaires **partagent les connaissances**, ils travaillent efficacement en se fondant sur des actions probantes, en particulier concernant la qualité des approches garantissant le changement et présentant un impact ;
- 6) Quand le gouvernement, les ministères (par exemple, les Finances / la Planification économique / la Santé / l'Agriculture), les partenaires de développement et autres investisseurs démontrent **les succès de cet effort collectif**, ils mobilisent davantage de ressources nationales et internationales en faveur de la nutrition.

Comment la promotion de l'autonomisation des femmes améliore la nutrition

La contribution des femmes aux questions relatives au foyer, à la collectivité et à la nutrition au niveau national dépasse leur rôle reproductif ou traditionnel. Elles se consacrent notamment à veiller à la protection de l'égalité juridique (héritage, propriété foncière, emploi), l'égalité des opportunités de conditions de vie meilleures (éducation, santé, eau et assainissement) et l'égalité du droit à l'autosuffisance (services techniques, financiers et d'assurance et accès aux marchés). Reconnaître le rôle des femmes dans l'atténuation des risques nutritionnels résultant des changements climatiques et dans la consolidation des systèmes de sécurité alimentaire permet d'améliorer les résultats immédiats et à long terme en matière de nutrition.

SECTION 2 : Les objectifs stratégiques du Mouvement



7) **Les objectifs stratégiques du Mouvement d'ici à fin 2015** visent à accroître l'aide et à faire preuve d'efficacité par les moyens suivants :

- 1) **Création d'un environnement politique favorable**, avec un fort leadership au niveau des pays, et d'un espace partagé (plates-formes multipartites) au sein duquel les parties

prenantes alignent leurs activités et endossent la responsabilité commune de renforcer la nutrition ;

- 2) **Établissement des meilleurs pratiques** pour diffuser les interventions probantes, notamment l'adoption de lois et de politiques efficaces ;
- 3) **Alignement des actions** sur des plans nationaux hautement performants et adéquatement chiffrés, avec un cadre de résultats communément adopté et une responsabilité mutuelle ;
- 4) **Augmentation des ressources**, orientées vers des approches cohérentes et alignées.

8) La Feuille de route révisée trace le chemin des parties prenantes du Mouvement pour les 3 ans à venir. Il sera nécessaire de définir plus en détails, de prioriser et séquencer les activités de chaque groupe de parties prenantes.

9) Dans chaque pays, le gouvernement et les parties prenantes déterminent la séquence des activités et les priorités qui présenteront l'impact le plus rentable et le plus soutenu. Pour ce faire :

- a) Les pays devront prendre des engagements clairs et considérer la nutrition comme une priorité de leurs investissements.
- b) Les parties prenantes devront prioriser leur attention et leurs ressources en fonction de leurs capacités respectives.

10) Les pays participants ainsi que les parties prenantes supportant le Mouvement travaillent ensemble à atteindre ces objectifs. Les sept éléments de valeur ajoutée, qui correspondent de très près aux engagements du Groupe Principal, sont énumérés dans la liste ci-dessous et développés à l'annexe 3.

Objectif stratégique	Valeur ajoutée du Mouvement
Environnement favorable	1: Aligner les parties prenantes pour une mise à l'échelle rapide des politiques et interventions probantes pour renforcer les activités contribuant à la nutrition et les actions communes.
	2: Réunir et faciliter les échanges des parties prenantes pour favoriser les interactions dans et entre les pays et Réseaux du SUN.
Partage des pratiques	3: Identifier et échanger les pratiques avérées probantes pour permettre de fixer des priorités en termes d'actions et de ressources.
	4: Promouvoir l'autonomisation des femmes et insister sur les approches de la sous-nutrition par genre pour permettre une transformation solide et durable en matière de sécurité nutritionnelle.
Alignement des actions	5: Accepter et mettre en place une responsabilité mutuelle pour le compte des bénéficiaires visés, grâce au Cadre de responsabilité SUN.
	6: Effectuer le suivi et l'évaluation des performances pour générer des connaissances solides sur les actions qui sont efficaces en terme d'impact et celles qui ne le sont pas.
Accroissement des ressources	7: Plaider en faveur d'un renforcement de l'engagement politique et mobiliser les moyens techniques et financiers permettant aux sociétés de renforcer leurs actions pour améliorer la nutrition.

11) Financer les efforts de renforcement de la nutrition : Le succès des efforts fournis par les pays pour atteindre leurs objectifs en matière de nutrition et pour contribuer à l'objectif mondial d'une réduction de 40 % des retards de croissance d'ici à 2025² dépendra de l'état de préparation des pays pour passer leurs actions à l'échelle, ainsi que de la disponibilité des ressources destinées à la réalisation de cet objectif. Les besoins globaux des pays SUN et le déficit actuel de financement sont en cours d'estimation. L'attention actuelle porte sur le coût de la mise en place complète des interventions spécifiques (ou directes) visant la nutrition. La contribution des stratégies sectorielles en matière de nutrition est plus difficile à chiffrer. À l'heure actuelle, les gouvernements des pays SUN sont les principaux investisseurs dans la nutrition, outre les familles elles-mêmes, mais leur investissement ne couvre qu'une partie des ressources totales nécessaires au renforcement de la nutrition. Des ressources extérieures provenant des partenaires au développement sont souvent recherchées pour soutenir les dépenses des gouvernements des pays SUN. On observe un déficit majeur des ressources disponibles et une augmentation considérable des ressources nationales comme extérieures est nécessaire.

12) Il est plus probable que des ressources extérieures significatives soient mises à disposition à l'avenir si les pays SUN réalisent eux-mêmes des investissements considérables et si l'efficacité de ces investissements peut être démontrée à tous. Les membres du Mouvement SUN travaillent de concert à l'augmentation des ressources disponibles au moyen d'une assistance continue au niveau national. Ils encouragent une budgétisation minutieuse, la recherche de fonds, l'établissement de priorités, l'alignement, un usage efficient des ressources et la redevabilité.

13) Les membres du Mouvement concentreront leurs soutiens sur les pays qui ont démontré leur bon état de préparation à renforcer la nutrition. Pour que cela puisse se produire, le Secrétariat du Mouvement garantira le développement (a) d'approches cohérentes du calcul des coûts de renforcement de la nutrition et du suivi des dépenses, (b) d'estimations préalables des coûts de mise en place des stratégies contribuant à la nutrition, (c) d'un système d'appréciation indépendante des plans et actions nationaux et d'un mécanisme de recours, (d) d'approches alternatives de mobilisation de ressources extérieures, en particulier pour les pays ne parvenant pas à accéder à des ressources extérieures au moyen des mécanismes existants dans le pays, et (e) d'un plan opérationnel et d'investissement basé sur l'évaluation des progrès.

14) Principes d'engagement au sein du Mouvement : Pour que le Mouvement fonctionne efficacement, ses membres doivent endosser un « contrat social » qui établit un objectif commun, des attitudes convenues et une responsabilité mutuelle. Ce contrat est désigné par le nom de « Principes d'engagement » et est conforme au cadre d'efficacité du développement tel que défini lors des accords de Paris, d'Accra et de Busan. Les membres doivent à tout moment éviter de se comporter et d'agir d'une manière susceptible de diminuer l'autonomie, voire

² Assemblée mondiale de la Santé, 2012

porter atteinte, aux personnes que le Mouvement cherche à servir. Cela peut impliquer pour les membres d'adapter leur comportement pour changer la dynamique en place entre les garants des devoirs et les titulaires des droits.

Principes d'engagement

- 1) **Être respectueux des droits** : agir en accord avec l'engagement de soutenir l'égalité et les droits des femmes, des hommes et des enfants ;
- 2) **Faire preuve de transparence en matière d'impact** : toutes les parties prenantes communiquent avec transparence et honnêteté sur l'impact des actions collectives ;
- 3) **Être ouvert** : au moyen de partenariats multi-acteurs ouverts proposant des solutions probantes et des interventions à l'échelle adéquate ;
- 4) **Être disposé à négocier** : en cas de conflit, comme cela peut se produire entre différents partenaires travaillant ensemble, et conserver le volonté de résoudre les conflits et de faire avancer les choses ;
- 5) **Être mutuellement responsable** : agir de manière à ce que toutes les parties prenantes se sentent responsables et soient tenues responsables des engagements communs ;
- 6) **Agir de façon rentable** : établir des priorités d'après une analyse factuelle de ce qui aura l'impact le plus fort et le plus durable à moindre coût ;
- 7) **Communiquer en permanence** : apprendre et s'adapter grâce au partage régulier des enseignements pertinents essentiels, sur ce qui fonctionne ou pas, entre les différents secteurs, pays et parties prenantes.

15) Conflits d'intérêts au sein du Mouvement : Les Principes d'engagement reconnaissent la possibilité de survenue de conflits d'intérêts entre les parties prenantes du SUN. De tels conflits sont principalement traités au niveau national par le dialogue et la négociation au sein des contextes législatifs nationaux, tenant compte, le cas échéant, d'accords et de codes négociés à l'échelle internationale. Toutes les parties prenantes du Mouvement ont recours à la résolution 64-6 de l'Assemblée mondiale de la Santé de 2012 sur la nutrition de la mère, du nourrisson et du jeune enfant comme point de départ de résolution des conflits. Le Mouvement est guidé par les Secrétariats des institutions spécialisées du système des Nations Unies et des autres organismes multipartites pour le traitement de ces questions. Les parties prenantes dont les actions contreviennent aux Principe du SUN ne seront pas considérées comme appartenant au Mouvement.

SECTION 3 : Comment le Mouvement soutient les pays dans le renforcement de la nutrition

16) Phases de préparation des pays au renforcement de la nutrition : Le concept d'un parcours par phases permet aux parties prenantes du Mouvement de mieux aligner, ajuster et augmenter les ressources investies dans la nutrition. La Feuille de route 2010 a indiqué que les pays SUN passent par trois phases lorsqu'ils renforcent la nutrition et cherchent à faire perdurer les effets produits. Au moment de s'engager avec le Mouvement, un pays peut se trouver à n'importe laquelle de ces phases.

17) Tous les pays, quel que soit leur état de préparation au renforcement de la nutrition, peuvent espérer tirer un bénéfice de leur participation au Mouvement. Le schéma d'aide proposé sera ajusté selon l'état de préparation de chaque pays. Un ensemble d'indicateurs de progression porte sur une sélection d'éléments essentiels qu'un pays doit avoir mis en place pour obtenir des résultats rapides en matière de renforcement de la nutrition. Passer d'un état à la suivante nécessite de démontrer une progression. Cela augmentera la probabilité d'intensifier et aligner l'aide extérieure. Les parties prenantes calibreront les modalités et l'échelle du renforcement de leur soutien en fonction de l'état de préparation du pays.

18) Les trois phases sont :

Phase 1- Faire le point et débiter : identifier les besoins actuels et les capacités, et confirmer le fort niveau d'implication.

Phase 2- Se préparer à voir plus grand : établir des plates-formes nationales de parties prenantes, développer des stratégies disposant de plans budgétisés de renforcement des actions efficaces, et consolider les capacités nationales pour la mise en œuvre et le suivi.

Phase 3- Intensification rapide pour obtenir des résultats : appliquer les programmes et les interventions à l'échelle adéquate et suivre les progrès ; mobiliser un important investissement national et extérieur via les secteurs concernés pour garantir les résultats.

Prolonger l'impact : Une fois le renforcement mis en place, le défi est de maintenir l'engagement politique, d'étendre les activités, de suivre les résultats, de maintenir l'investissement financier et de prolonger l'impact.

19) Au minimum, il est attendu des pays qu'ils s'engagent à :

- a) Nommer un point focal national SUN de haut niveau, responsable de la coordination de l'assistance nationale et extérieure ;
- b) Établir une plate-forme multisectorielle permettant la mise en relation des parties prenantes, de préférence s'appuyant sur et se développant à partir des forums existants ;
- c) Créer une stratégie applicable, fondée sur des données factuelles, pour améliorer les issues en matière de nutrition.

d) Investir leurs propres ressources, parallèlement à celles des autres parties prenantes.

20) Pour assister le suivi et l'évaluation et pour permettre aux investisseurs d'établir des priorités d'action, les gouvernements seront aidés à la réalisation d'études indépendantes d'appréciation des progrès à intervalles réguliers. Un processus sera développé pour prendre en compte les préoccupations potentielles des pays au cours du processus d'appréciation des phases de préparation.

Les phases de préparation du renforcement

	Phase 1 : Faire le point et débiter	Phase 2 : Se préparer à voir plus grand	Phase 3 : Intensification rapide pour obtenir des résultats	Maintenir l'impact
Environnement propice	<ul style="list-style-type: none"> Confirmer l'engagement de l'exécutif au niveau politique Engager les ministères et de multiples acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Sceller l'engagement actif des dirigeants politiques de l'exécutif Renforcer les plateformes multi-secteurs / acteurs pour améliorer l'alignement 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le renforcement de la par les dirigeants politiques de l'exécutif Plateforme multi-secteurs/acteurs efficace pour mettre à l'échelle 	<ul style="list-style-type: none"> Faire durer le leadership des dirigeants politiques de l'exécutif Renforcer les plateformes fonctionnant avec performance pour innover et améliorer l'efficacité
Pratiques partagées	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour ou réviser les politiques, plans et stratégies 	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser une politique et un cadre juridique cohérents 	<ul style="list-style-type: none"> Politique cohérente et cadre juridique performants et cohérents bien établis 	<ul style="list-style-type: none"> Raffiner le cadre politique et juridique pour cimenter l'alignement intersectoriel
Action Intégrée	<ul style="list-style-type: none"> Faire le bilan de l'alignement entre les interventions nutritionnelles spécifiques et les programmes sectoriels contribuant à la nutrition 	<ul style="list-style-type: none"> Convenir d'un Cadre de Résultats pour aligner les programmes de nutrition spécifiques et sectoriels pertinents, fixer des cibles et des jalons 	<ul style="list-style-type: none"> Gérer l'effort d'intensification en utilisant un cadre de résultats accepté 	<ul style="list-style-type: none"> Étendre le cadre de résultats en fonction des besoins pour maintenir l'impact, accueillir de nouvelles interventions, etc.
Ressources Augmentées	<ul style="list-style-type: none"> Faire le bilan des ressources financières disponibles et nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> Aligner et mobiliser des fonds pour un ensemble de priorités définies 	<ul style="list-style-type: none"> Affecter les ressources financières nécessaires pour combler les déficits identifiés sur la base d'un système de suivi financier opérationnel 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer qu'il n'y ait aucune chute dans les ressources financières

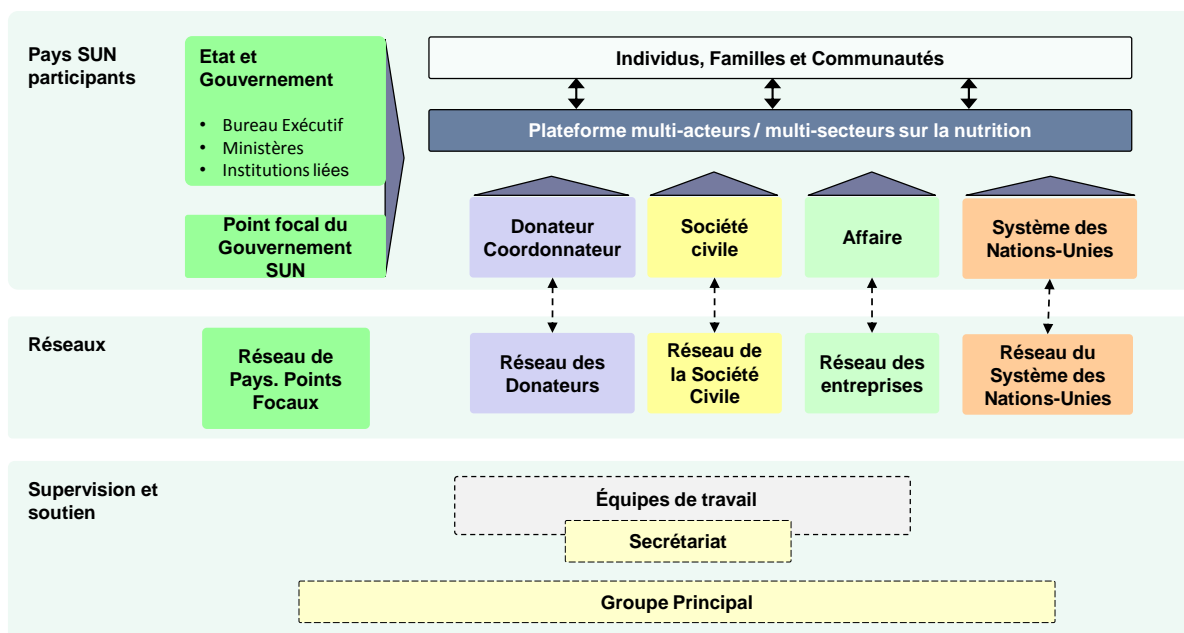
21) Un nombre croissant de pays prépare actuellement leur plan de renforcement et commenceront à demander des ressources et un soutien importants. La clarté des éléments clés de chaque état permet aux parties prenantes d'identifier où investir les ressources de la manière la plus efficace, de sorte à en augmenter l'absorption et l'efficacité.

22) Suivi des progrès et de l'impact : Les pays participants développent actuellement des Cadres nationaux de résultats pour le suivi de la progression, au cours des phases de préparation. Ils y seront aidés par les représentants nationaux des groupes de parties prenantes du SUN. Le Mouvement va renforcer les capacités institutionnelles et techniques des pays participant au SUN, lorsque nécessaire, et assurera la triangulation de la validation des données portant sur les progrès accomplis et l'impact nutritionnel à l'échelle nationale.

SECTION 4 : Les parties prenantes et les activités du Mouvement

Le tableau ci-dessous illustre la manière dont les parties prenantes interagissent au niveau national et mondial pour soutenir une action efficace dans les pays SUN :

Les acteurs du Mouvement SUN



23) Le Groupe Principal du mouvement SUN : En avril 2012, le Secrétariat général des Nations Unies a mis en place un Groupe Principal multipartite à haut niveau, responsable de veiller à ce que les pays puissent disposer d'un soutien cohérent, coordonné, aligné et planifiable. Il veille au respect des Principes d'engagement par les membres du Mouvement. Il s'engage à utiliser son influence pour aligner les parties prenantes du Mouvement :

- En assurant le leadership et la direction stratégique du Mouvement SUN, en insistant notamment sur les analyses de genre et l'autonomisation des femmes ;
- En plaidant en faveur de SUN dans leurs sphères d'influence individuelles et collectives. Cela inclut l'élaboration de la justification de la logique d'investissement dans la nutrition et le développement des relations avec les communautés économiques régionales et leurs programmes ;

- c) En permettant aux pays participants, d'avoir accès à l'appui dont ils ont besoin pour renforcer la nutrition en assurant une réponse des Réseaux SUN aux besoins techniques et financiers;
- d) En s'assurant que le Mouvement SUN dispose de ressources suffisantes et prévisibles et notamment d'un système de suivi des investissements et résultats et de redevabilité qui fonctionne.

24) Réseaux des parties prenantes du Mouvement SUN : L'aide au niveau national est fournie aux pays par les membres du Mouvement au cours du processus. Ces parties prenantes sont organisées pour former les Réseaux constituants suivants, formant une organisation via laquelle une série d'acteurs agissent au niveau national et mondial :

- Réseau des Points focaux nationaux des pays SUN
- Réseau de donateurs
- Réseau de la société civile
- Réseau d'entreprises
- Réseau du système des Nations Unies et des organisations internationales

25) Les Réseaux visent à améliorer la contribution de leurs membres à la mission globale du Mouvement. L'objectif des Réseaux est de veiller à ce que les parties prenantes établissent les priorités présentant le plus fort impact en matière de nutrition dans les pays SUN, alignent leurs actions au niveau national et international en réponse aux besoins des pays, garantissent que leurs contributions sont fondées sur des données factuelles disponibles et communiquent les innovations et enseignements au Mouvement. Le détail de ces Réseaux est fourni en annexe 1.

26) L'adhésion à ces Réseaux est volontaire. Les membres s'engagent à adhérer aux Principes d'engagement du Mouvement et renforcent leur propre implication dans le combat contre la sous-nutrition. Les membres participants des Réseaux coopèrent dans les différentes disciplines et différents secteurs pour parvenir à un meilleur alignement et une plus grande efficacité. Ils constituent une communauté identifiable pour les nouvelles organisations s'engageant au sein du Mouvement et fonctionnent, de par leur expertise, comme un moyen de réponse aux besoins des pays participants. Ils alignent leur expertise comparative pour venir en aide aux stratégies nationales de renforcement de la nutrition, contribuent au cadre de résultats national et répondent aux demandes d'aide des pays. En accord avec les objectifs stratégiques du Mouvement, tous les Réseaux portent une attention particulière aux approches de la nutrition selon le genre et à l'autonomisation des femmes.

27) Pour permettre aux gouvernements et à leurs soutiens de prioriser avec efficacité leurs interventions, les membres des Réseaux collectent et partagent des exemples de meilleures pratiques s'ajoutant à la base factuelle de connaissance. Tirer des enseignements à partir des expériences est un élément essentiel de l'approche du Mouvement. Au moyen d'exemples concrets, les Réseaux se font le porte-voix de ceux qui sont le plus directement touchés par la sous-nutrition de manière à garantir que les objectifs du Mouvement demeurent constamment sur les agendas nationaux et internationaux. En accord avec le principe de responsabilité

mutuelle, les Réseaux verront leurs Plans d'action surveillés et leur impact évalué à intervalles réguliers.

28) Le Secrétariat du Mouvement SUN permet aux Groupe Principal d'exercer une supervision redevable du Mouvement, permet aux Points focaux nationaux SUN d'accéder aux ressources dont leurs pays ont besoin et aide les Réseaux à répondre en temps utile et avec efficacité aux demandes d'assistance. Le Secrétariat est chargé de veiller à la cohérence, la coordination et l'application des Plans d'action des Réseaux.

29) Les priorités communes des Réseaux à court terme : Le Secrétariat et chaque Réseau de soutien participent au processus d'élaboration d'un plan opérationnel. De nombreuses priorités sont communes aux différents Réseaux :

- a) La contribution et la valeur ajoutée de chaque groupe de partie prenantes :** pour atteindre le niveau d'ambition qu'exige le combat contre le fléau qu'est la sous-nutrition, les membres de chaque Réseau intensifieront leurs activités respectives, en augmentant les ressources qu'ils mettent à disposition et en travaillant en synergie croissante pour contribuer aux objectifs communs des pays SUN. Dans ce processus ils amélioreront l'efficacité de leur soutien.
- b) Principes de participation au sein de chaque Réseau :** les différents Réseau auront des principes d'adhésion spécifiques, conformes aux Principes d'engagement de l'ensemble du Mouvement.
- c) Structures de gouvernance et de responsabilité des réseaux :** pour garantir le respect des objectifs stratégiques du Mouvement et des Principes d'engagement du Mouvement, les Réseaux développent des structures de gouvernance qui comprennent un Comité de direction de haut niveau (au niveau d'un directeur général ou d'un administrateur principal), dont les membres sont sélectionnés pour leur habilité à diriger et à exercer leur influence.
- d) Plans d'action des Réseaux :** les membres de chaque Réseau s'engagent à suivre les priorités identifiées par le Groupe Principal du SUN et les Points focaux nationaux dans les pays SUN et à agir selon des pratiques probantes et les Principes d'engagement.
- e) Ressources nécessaires aux Réseaux :** alors que le financement doit être massivement destiné aux plans nationaux, il est inévitable que les Réseaux nécessiteront des ressources supplémentaires. Celles-ci devront principalement provenir des membres du Réseau. En cas de financement insuffisant ou de problèmes concernant des conflits d'intérêt observés, les Réseaux rechercheront d'autres financements auprès des partenaires au développement.
- f) Plans d'élargissement de la composition des Réseaux :** chaque réseau cherchera accroître le nombre de ses membres en augmentant le nombre d'entités participantes pour refléter la portée mondiale et la nature ouverte du Mouvement.
- g) Développer un registre public d'engagement :** au sein duquel chaque membre du Réseau indique sa contribution au Mouvement pour favoriser la transparence et la redevabilité. Le registre sera consultable sur le site Internet du Mouvement SUN.

SECTION 5 : Cadre de redevabilité et résultats

30) Pour que le Mouvement se développe et tienne ses objectifs stratégiques, il est essentiel que toutes les parties prenantes rendent des comptes individuellement et les aux autres en assurant le suivi et l'évaluation de leurs performances individuelles et collectives. Cela s'applique aux niveaux national et mondial. Le Cadre de redevabilité reflète les modalités de prise de décisions des parties prenantes du Mouvement, les responsabilités légales en découlant, auprès de qui elles sont redevables et un aperçu simplifié des cibles et des mécanismes de suivi.

Cadre de redevabilité du Mouvement SUN

	Pays participants	Réseaux de soutien	Secrétariat (SMS)	Groupe Principal
Mandat	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernements Nationaux (incluant leurs obligations internationales¹) 	<ul style="list-style-type: none"> Mandats organisationnels Stratégie 2012 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie 2012 Plan de route 2010 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie 2012 Énoncé d'intention du Groupe Principal (TBD)
Responsable devant...	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernements et leurs citoyens Députés Investisseurs dans les pays du plan SUN 	<ul style="list-style-type: none"> Organismes individuels Pays participants Groupe Principal 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe Principal 	<ul style="list-style-type: none"> Pays participants Secrétaire Général des Nations Unies²
Résultats suivis	<ul style="list-style-type: none"> Résultats communs par pays Fixer ses propres objectifs en utilisant les indicateurs recommandés 	<ul style="list-style-type: none"> Priorités et cibles sur 6 mois Jalons sur 18 et 36 mois 	<ul style="list-style-type: none"> Priorités et cibles sur 6 mois Jalons sur 18 et 36 mois 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats du Groupe Principal
Mécanisme de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'activité Plateformes nationales Auto-déclaration Suivi SMS Rapports de progrès annuels 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'activité Plateformes nationales Réunions du réseau Suivi SMS Bilan annuel 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'activité Évaluation annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation indépendante Réunions officielles

1 - Pour les signataires exemplaires des objectifs globaux de AMS; 2 - Le Secrétaire Général dans le rôle du représentant de la population mondiale

31) Les Réseaux développent leurs propres structures de gouvernance pour superviser le travail et les résultats de leurs membres. Dans certains cas, ces structures sont déjà en place ; celles manquantes seront mises en place d'ici à la fin de l'année 2012. Les membres des Réseaux prendront la responsabilité d'actions spécifiques et les intégreront dans leurs plannings respectifs.

32) Suivi, évaluation et rapport : Le Cadre de redevabilité va évoluer pour devenir l'outil principal de suivi et d'évaluation. Les pays SUN sont en train d'améliorer leurs systèmes respectifs de suivi des progrès et mettront leurs données à la disposition du Mouvement. Des études

indépendantes permettront au Mouvement d'évaluer les progrès, d'identifier les défis et de mettre en évidence les opportunités d'accroissement des investissements. Pour garantir une revue holistique, et dans un souci de refléter l'esprit du Mouvement, ces études seront menées par un groupe multi-acteurs constitué à partir des Réseaux du Mouvement.

33) Des indicateurs de progrès sont définis par le Mouvement pour chacun des quatre objectifs stratégiques, rapportés par les pays et leur cohérence est validée par le Secrétariat. Ces indicateurs sont :

- a) une plate-forme multisectorielle multipartite établie ;
- b) une politique et un cadre légal cohérents développés ;
- c) un Cadre de résultats défini ;
- d) des ressources mobilisées et alignées.

34) Les indicateurs de résultats ne sont pas prescrits par le Mouvement mais les pays sont néanmoins encouragés à établir des objectifs en matière de nutrition comprenant :

- a) L'effectivité (couverture et qualité) des interventions spécifiques pour la nutrition et la mise en œuvre de stratégies sectorielles contribuant à la nutrition.
- b) La part de la population ayant accès toute l'année à une alimentation nutritive abordable, à l'eau courante, à l'assainissement, aux soins de santé et à la protection sociale.
- c) L'évolution des rythmes de croissance et de la masse corporelle (évaluée par des mesures anthropométriques), comme le recul des retards de croissance (petite taille pour un âge donné) et l'émaciation (faible poids pour une taille donnée) chez les enfants.
- d) Réduction des niveaux de déficience en micronutriments, en particulier chez les femmes et les enfants.
- e) Augmentation de l'adoption des pratiques contribuant à une bonne nutrition (telles que l'allaitement exclusif durant les six premiers mois de la vie).

35) Les procédures conventionnelles de collecte des données ne sauraient attribuer les améliorations en matière de nutrition aux efforts inspirés par le Mouvement dans la période considérée par cette Feuille de route : les données, telles que celles fournies par les Enquêtes démographiques et de santé (EDS), les enquêtes d'indicateurs multiples (EIM), et les enquêtes de surveillance et évaluation de l'aide et de la transition standardisées (SEATS) ne sont collectées que tous les 5 ans environ. Des méthodes plus récentes de collecte et d'analyse rapides des données, qui impliquent la participation de la population, doivent être testées par certains pays SUN dans les mois à venir et les options permettant d'étudier les moyens de mesurer l'impact du Mouvement à plus long terme doivent être envisagées. Dans certains pays, il peut être possible d'observer des accélérations de la réduction des retards de croissance en comparant les données des enquêtes récentes avec celle des enquêtes précédentes.

36) Le Secrétariat partage les informations compilées en matière de progrès au moyen de Rapports de progrès annuels et de mises à jour quadrimestriels. Les fonctions de suivi, d'évaluation et de rapport sont coordonnées et supervisées par le Secrétariat pour le compte du Groupe Principal et du Mouvement dans son ensemble.

37) Une priorité du Mouvement SUN est d'établir un système indépendant permettant aux pays SUN d'évaluer et de démontrer leurs réalisations, et permettant la compilation de ces résultats au sein du Mouvement. Cela permettra de développer un plan opérationnel et un cadre d'investissement qui indiqueront les interventions probantes et les options de priorisation.

SECTION 6 : Défis, risques, atténuation et conclusion

38) Les défis et risques auxquels est confronté le Mouvement : Parmi les principaux problèmes supposés influencer sur l'aptitude du Mouvement à produire un impact et à augmenter ses ressources, figurent :

- a) Un environnement sans cesse plus compétitif pour les financements extérieurs et les budgets nationaux, et un souci grandissant pour la rentabilité.
- b) La force du Mouvement SUN ne réside que dans l'implication de ses membres. La collaboration entre de nombreuses parties prenantes est extrêmement difficile dans un environnement aux ressources limitées et peut provoquer un retour à une fragmentation et l'échec de l'approche collective.
- c) Les ressources doivent être destinées en priorité aux quintiles les plus pauvres de la société.
- d) Un soin particulier doit être pris de manière à ne pas saper les processus de coordination existants dans des pays où le Mouvement pourrait être perçu comme une nouvelle institution, un nouveau mécanisme de financement ou un nouveau programme.
- e) La connaissance des voies multisectorielles qui intègrent la nutrition de manière efficace n'est ni claire ni communément acceptée.

39) La capacité du Mouvement à atteindre ses objectifs dépendra de sa capacité à démontrer des résultats afin d'attirer les fonds suffisants pour la nutrition provenant de sources nationales et extérieures, d'attirer les investisseurs du secteur privé et d'appliquer les interventions probantes à l'échelle nécessaire. Les facteurs suivants deviennent essentiels au succès du Mouvement :

- a) **Promouvoir le modèle** : Les personnes en poste de responsabilité doivent personnellement promouvoir l'approche collective du Mouvement au sein et au-delà de leur organisation.
- b) **Démontrer l'approche du Mouvement** : Le Mouvement doit investir dans un suivi rigoureux des résultats afin de montrer un impact véritable et marquant, rapidement. Afficher des résultats mettra en évidence les retombées en terme de développement des investissements dans la nutrition, ainsi que la valeur de la démarche du Mouvement SUN. Cela nécessitera l'établissement de priorités, le séquençage minutieux et l'acceptation des coûts d'opportunité, qui, en retour, exigent implication, volonté et détermination à prendre des décisions difficiles.
- c) **Une évaluation indépendante comprenant des recommandations pour après 2015** : le Mouvement a été engagé pour une période de 3 ans. Les objectifs fondamentaux du SUN étant de long terme, une évaluation indépendante de son influence sera nécessaire.

40) En conclusion, la Feuille de route révisée sera utilisée par les membres du Mouvement durant les trois prochaines années pour aider de manière efficace les pays à renforcer la nutrition. La Feuille de route guidera le développement des plans opérationnels du Secrétariat et des Réseaux du Mouvement SUN, et la priorisation des actions dans un cadre d'investissement pour le Mouvement. La Feuille de route est un document vivant et sera révisée au moins annuellement à la lumière de l'expérience acquise.

Annexe 1 : Réseaux des parties prenantes du Mouvement SUN

Réseau des Points focaux des gouvernements des pays SUN

Les Points focaux nationaux sont nommés par les gouvernements des pays. Il s'agit de personnes disposant du pouvoir de convoquer les différents secteurs et de négocier, dans les espaces adéquats, les prises de décisions relatives aux problèmes de nutrition. Les Points focaux agissent d'ores et déjà comme des catalyseurs dans l'établissement ou l'expansion des plates-formes multi-acteurs. Le Réseau des pays SUN se réunit lors d'une série de téléconférences se tenant toutes les six semaines et (si les ressources le permettent) lors d'une assemblée annuelle. Des réunions régionales se tiennent lorsque l'opportunité se présente. Le Réseau offre aux Points focaux nationaux l'opportunité :

- **De partager leurs expériences** : fournir au Mouvement des analyses de la progression de leur pays dans le renforcement de la nutrition. Cela encouragera la coopération par région et entre les continents, aidera les parties prenantes à établir des priorités dans l'allocation de leurs ressources et permettra de suivre et vérifier les progrès.
- **Solliciter des conseils ou de l'assistance** : Permettre aux autres Réseaux et au Secrétariat de s'impliquer dans des questions ne pouvant pas être résolues au niveau national et mettre en évidence la valeur ajoutée de ce soutien.

Réseau de donateurs

Les principaux investisseurs dans les plans nationaux de renforcement de la nutrition sont les gouvernements des pays SUN eux-mêmes. Si un financement supplémentaire est nécessaire, le Réseau de donateurs prend la responsabilité d'aligner l'aide officielle au développement fournie par ses membres et de mobiliser des ressources extérieures supplémentaires. Pour ce faire, le Réseau s'est engagé à :

- **Augmenter et mieux aligner les ressources** : Le Réseau veille à l'alignement des réponses de ses membres aux demandes des pays. Le financement externe provient principalement des programmes d'aide existants au niveau national et régional. Le Réseau recherchera également des moyens innovants d'augmenter les ressources disponibles pour les pays qui sont prêts à accélérer les actions d'amélioration de la nutrition ;
- **Suivi des ressources et notification des dépenses** : Le Réseau travaille à la cohérence du suivi et de la notification des engagements et des dépenses de sorte à maximiser la redevabilité et la

cohérence. Alors que des mécanismes de suivi existent pour les investissements visant spécifiquement la nutrition, il existe un besoin incontestable de suivi des financements fournis aux programmes sectoriels contribuant aux problèmes de nutrition. Cela permettrait aux pays SUN et aux autres parties prenantes de mieux mesurer l'impact et définir les priorités de ces investissements. Une analyse complète des investissements et de leur impact devra comprendre ceux auxquels se sont engagés les pays SUN ainsi que ceux mobilisés par les partenaires au développement ;

- **Surveillance du comportement des donateurs** : Les membres du Réseau obéissent à des principes adoptés par leurs Directeurs généraux à Ottawa en 2010, parmi lesquels figurent : renforcer l'appropriation par les pays ; se concentrer sur l'efficacité et les résultats ; adopter une approche multisectorielle ; renforcer la collaboration et l'inclusion ; et promouvoir la redevabilité ;
- **Coordination dans les forums internationaux** : Les membres du Réseau ont consenti à coordonner leurs contributions sur la nutrition au sein de mécanismes intergouvernementaux tels que l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS) et le Comité de la Sécurité alimentaire mondiale (CSA) ou encore des forums internationaux tels que le G8 ou le G20.

Le Réseau des organisations de la société civile (OSC)

Les organisations de la société civile incluent des mouvements sociaux de pêcheurs, d'agriculteurs et éleveurs, de défenseurs des droits de l'homme, des ONG nationales et internationales, des groupes de femmes, des associations de jeunesse, des instituts de recherche, des associations de consommateurs et des syndicats. Ce sont des animateurs locaux, des militants, des groupes fournissant des données factuelles, des analystes politiques et des acteurs, qui sont en relation étroite avec les collectivités au sein desquelles les femmes et les enfants sont exposés au risque de sous-nutrition. La société civile peut agir comme catalyseur des changements politiques et institutionnels dans la gouvernance et la redevabilité en matière de nutrition, un essentiels à la durabilité du Mouvement. Pour ce faire, le Réseau :

- **Renforcera la capacité des alliances de la société civile** à participer aux dialogues nationaux et mondiaux via des plates-formes multi-acteurs et sur la scène internationale. Cela nécessitera une gouvernance et des relations renforcées avec les mécanismes existants dans la société civile ;
- **Se fera le porte-voix de ceux qui sont le plus directement touchés par la sous-nutrition** de manière à garantir que les objectifs du Mouvement demeurent constamment sur les agendas nationaux et internationaux.
- **Plaidera auprès de tous les gouvernements** et des autres parties prenantes pour augmenter les ressources permettant de soutenir les plans nationaux de nutrition et pour assurer le suivi et la transparence de ces ressources ;
- **Renforcera les échanges constructifs avec les groupes de parties prenantes** pour sensibiliser le public sur la sous-nutrition comme priorité nationale et mondiale.

Le Réseau d'entreprises

Les Points focaux nationaux des pays SUN recherchent des voies et moyens d'engager plus efficacement les entreprises socialement responsables dans leurs plate-formes. La majorité des citoyens (tant dans les zones urbaines que rurales) accèdent à leur alimentation via le secteur privé,

engagé à tous les niveaux des filières. Le secteur privé peut avoir un impact à l'échelle souhaitée, dans une série de secteurs influant positivement sur la nutrition, notamment : l'agriculture et les systèmes alimentaires, l'approvisionnement en eau et la promotion de l'hygiène, l'emploi, les infrastructures et les systèmes de distribution, les médias et le marketing, le développement de produits et le contrôle qualité, la recherche et l'innovation, les technologies de l'information et télécommunication, ainsi que les produits alimentaires enrichis. Le Réseau d'entreprises contribue :

- **En apportant des outils innovants** et en partageant les meilleures pratiques permettant aux Points focaux nationaux des pays SUN et aux autres acteurs des Réseaux de s'engager plus efficacement avec les entreprises socialement responsables susceptibles de contribuer aux plans gouvernementaux de renforcement de la nutrition ;
- **En identifiant des propositions de valeur mutuelle** mettant en relation les bénéfices sociaux du SUN avec leur nécessité de faire des profits. Le développement durable fait partie intégrante de l'activité essentielle de nombreuses entreprises. Une meilleure nutrition contribue à des marchés en meilleure santé, une base de consommateurs plus prospère et à l'augmentation des profits ;
- **En encourageant la responsabilité sociale des entreprises en matière de nutrition** : veiller à des pratiques d'entreprise responsables telles que celles reconnaissant le rôle vital de l'allaitement exclusif dans la protection de la santé et du bien-être des enfants. Le Réseau garantira que les sociétés agissant en violation du code sur la commercialisation de substituts de lait maternel n'auront pas leur place au sein du Mouvement SUN.
- **En organisant des forums** dans les pays SUN pour favoriser la discussion sur le rôle du secteur privé dans le renforcement de la nutrition avec toutes les parties prenantes.

Le Réseau du système des Nations Unies

Le travail de nombreuses agences des Nations Unies et d'autres organisations, fonds ou programmes internationaux est en lien direct avec la nutrition. Afin d'améliorer l'efficacité et l'impact du travail avec les pays SUN, le Réseau du système des Nations Unies continuera de :

- **Promouvoir la sensibilisation et l'alignement** au moyen d'alliances renforcées et de méthodes de travail coopératives. Le Comité permanent de la nutrition (SCN) a pour mission de promouvoir la coopération entre les différentes institutions des Nations Unies et les organisations partenaires;
- **Construire et entretenir la base d'éléments factuels** qui servira de base d'archive pour les connaissances et les données en matière de nutrition. Il documentera les enseignements tirés et les déficits de connaissances dans les pays, et favorisera l'orientation normative et l'application de solutions. L'OMS jouera ici un rôle majeur via son programme d'interventions pour l'accélération de la nutrition;
- **Renforcer la coordination inter-agences**: Veiller à ce que les entités du système améliorent la coordination et harmonisent les politiques et actions renforçant les approches intersectorielles de planification, de programmation et de budgétisation afin de réaliser des interventions efficaces à l'échelle voulue. La priorité sera donnée à l'amélioration de la synergie entre le SCN et REACH;

- **Renforcer la sensibilisation interorganisationnelle** pour une implication plus forte en faveur des synergies, de l'utilisation de stratégies complémentaires, de messages communs et d'une division claire des responsabilités, en particulier au niveau national ;
- **Développer les capacités** des gouvernements à mettre en place, de manière efficace, des stratégies, politiques, plans et programmes visant spécifiquement ou contribuant à la nutrition en collaboration avec leurs partenaires ;
- **Influencer les forums internationaux** : Coordonner les contributions apportées aux mécanismes intergouvernementaux tels que l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS) et le Comité sur la Sécurité alimentaire mondiale (CSA) et les forums internationaux tels que le G8 ou le G20.

Soutien aux Réseaux et au Groupe Principal : Le Secrétariat du Mouvement SUN (SMS)

Le Groupe Principal et les Réseaux sont coordonnés et soutenus par un Secrétariat dirigé par le Coordinateur du Mouvement SUN.

Le Secrétariat permet au Groupe Principal d'exercer une gestion responsable du Mouvement et permet aux Points focaux nationaux SUN d'accéder aux ressources dont leurs pays ont besoin. Il encourage la mise en place d'actions efficaces basées sur des éléments factuels, assure la compilation, l'analyse et la vérification des résultats et aide les Réseaux à répondre en temps utile et avec efficacité aux demandes d'assistance des pays SUN.

Le Secrétariat facilite et encourage l'apprentissage entre les pays et entre les réseaux pour permettre d'établir des priorités entre les activités. Il promeut les Principes d'engagement pour garantir que les participants du Mouvement travaillent à atteindre des objectifs propres aux pays en étant axés sur les résultats.

Le Secrétariat assure le suivi et la communication des progrès accomplis par les pays et les Réseaux du SUN, en relation avec les priorités nationales, les cadres nationaux de résultats, les plans d'action des Réseaux et les objectifs mondiaux. La capacité du Secrétariat à assumer ses responsabilités est grandement augmentée si les Réseaux fonctionnent efficacement.

Pour renforcer ces processus et garantir l'obtention de données factuelles de qualité relatives aux meilleures pratiques, le Secrétariat met en place des Équipes Spéciales dans les domaines suivants :

- **Plaidoyer et communication** : pour garantir la clarté et la fiabilité des communications et permettre un plaidoyer efficace en faveur des principes de base du Mouvement. Une Équipe de Plaidoyer et de Communication (SUN ACT) développe des messages de sensibilisation efficaces démontrant les progrès du Mouvement et, par ailleurs, répond aux demandes d'aide des pays en matière de plaidoyer et de communication et facilite l'implication des Champions SUN dans des événements mondiaux de haut niveau. L'équipe gère le site Internet du Mouvement et développe des outils de réseaux sociaux.
- **Connaissances, capacités et enseignements** : pour codifier et partager les meilleures pratiques au sein du Mouvement, une Équipe Spéciale dotée de l'expertise académique, de terrain et institutionnelle adéquate, veille à ce que les connaissances développées à partir des expériences de renforcement de la nutrition contribuent à la base factuelle du Mouvement et permettent à ses participants de déterminer les priorités parmi les actions efficaces. Les agences normatives du système des Nations Unies constituent une pièce maîtresse de cette Équipe Spéciale.

- **Identification et médiation des conflits d'intérêts** pour orienter les pays SUN et les partenaires qui les appuient sur la manière de traiter les problèmes menaçant l'intégrité du Mouvement. Cela sera mis sur pied au moyen d'une plate-forme dotée d'une expertise en médiation multi-acteurs guidée par les Secrétariats des institutions mandatées du système des Nations Unies qui seront mandatées. Cette plateforme se concentrera sur les problèmes qui n'ont pas été traités au niveau national ; en relation avec tous les Réseaux du Mouvement.
- **Suivi des investissements dans la nutrition** pour permettre aux pays SUN de mieux évaluer si les investissements pour les actions spécifiques pour la nutrition et le développement contribuant à la nutrition augmentent.
- **Validation des données** : pour permettre une approche cohérente de la mesure des progrès du Mouvement SUN. Une Équipe Spéciale de validation travaillera à aider les pays SUN à consolider la collecte, l'analyse et la compatibilité des données entre les pays pour permettre aux parties prenantes du Mouvement d'évaluer l'impact de leurs efforts.
- **Mobilisation du financement** : Une Équipe Spéciale dépendant du Secrétariat recherchera des financements pour le compte des pays ou des groupes de parties prenantes rencontrant des difficultés particulières à mobiliser des ressources. Le Fonds fiduciaire multipartenaires du SUN a été établi comme mécanisme provisoire à cette fin. Ce dernier n'est pas un fonds vertical et il n'a pas pour objectif de supplanter les voies de financement existantes. Il agit en dernier recours comme un catalyseur en aidant les parties prenantes du Mouvement SUN dans leurs actions prioritaires. Il agit en accord avec les Termes de référence et Règles de procédure, est dirigé par le Coordinateur du SUN et le Coordinateur exécutif de l'Office du Fonds fiduciaire multipartenaires du PNUD et rend des comptes au Président du groupe principal. Les contributions, décisions et rapports de financement sont accessibles au public.

Le rythme des interactions principales du Mouvement comprend :

- a) **les réunions des Points focaux nationaux des pays SUN** : des appels organisés par le SMS toutes les six semaines réunissant tous les Points focaux nationaux des pays SUN ; Une réunion mondiale annuelle lors de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA) ;
- b) **Des réunions propres à chaque Réseau**, organisées et facilitées par les Réseaux eux-mêmes mensuellement. Le Secrétariat du Mouvement SUN assurera le suivi et la communication des progrès ;
- c) **Réunions inter-réseaux** : Les facilitateurs des Réseaux organisent des conférences téléphoniques inter-réseaux et se rencontrent en personne tous les trimestres lors de réunions organisées par le SMS.
- d) **Réunions du Groupe Principal** : Le Groupe Principal se réunit deux fois par an, en mars/avril et lors de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- e) **Plan opérationnel** : Chaque année, en septembre, le plan opérationnel du Mouvement est évalué en termes de progrès et révisé pour l'année suivante ;
- f) **Rapports d'avancement et rapports annuels** : Le Secrétariat conserve une trace des actions menées par les pays. Tous les quatre mois, un point sur la progression est publié et un rapport d'avancement est produit tous les ans.

- g) **Etudes de performances** : Des études formelles de performances au regard de la Feuille de route 2012 seront menées tous les 12 mois à partir de septembre 2013.
- h) **Évaluation globale du Mouvement** : Une évaluation indépendante sera commandée à la fin du mandat du Groupe Principal. La poursuite du Mouvement SUN au-delà de cette date dépendra de la valeur ajoutée mise en évidence.

Annexe 2 : Mobilisation de ressources financières supplémentaires

Pour renforcer la nutrition de manière efficace, des ressources financières bien plus importantes doivent être engagées.

- 1) **Un travail important a été effectué pour chiffrer les coûts des interventions visant la nutrition** :
 - La Banque mondiale a estimé en 2010 que 11,8 milliards de dollars US supplémentaires étaient nécessaires pour réaliser un ensemble de 10 interventions spécifiques dans 36 pays gravement touchés et 32 autres pays plus petits affectés par les retards de croissance et/ou une prévalence de l'insuffisance pondérale supérieure à 20 % ;
 - Deux pays (qui ne font pas actuellement partie du Mouvement SUN) à eux seuls représentent 5,3 milliards de dollars US sur ce supplément de financement nécessaire ;
 - Le coût additionnel du renforcement des interventions visant spécifiquement la nutrition dans les pays SUN est estimé à ce jour à 4 milliards de dollars US.
- 2) **Le coût des politiques contribuant à la nutrition est bien plus complexe et n'a pas été évalué** :
 - Les méthodes de définition des coûts additionnels de ces programmes de développement contribuant à la nutrition n'ont pas été développées ou adoptées.
- 3) **Les gouvernements des pays SUN ne couvrent qu'une partie du financement total nécessaire** mais sont les principaux investisseurs dans la nutrition de la population, outre les familles elles-mêmes. Ils peuvent augmenter les investissements par les moyens suivants :
 - Augmentation immédiate des dépenses budgétaires ;
 - Économies de moyens par des investissements dans les interventions les plus appropriés ;
 - Réinvestissement à plus long terme de la croissance de leur PIB grâce à une meilleure nutrition des nourrissons et des enfants (estimée entre 2 et 3 % du PIB).
- 4) **Des ressources extérieures provenant des partenaires au développement sont souvent recherchées pour soutenir les dépenses des gouvernements des pays SUN.** Il est plus probable que des ressources extérieures significatives soient mises à disposition à l'avenir si les pays SUN réalisent eux-mêmes des investissements importants. Les membres du Mouvements seront encouragés à concentrer leurs soutiens sur les pays fournissant les plus

gros efforts. Cependant, les ressources provenant des partenaires au développement ne couvrent pas les déficits actuellement estimés :

- Le financement actuel de la nutrition provenant de l'APD représente environ 1 % du total mondial estimé nécessaire aux interventions visant spécifiquement la nutrition uniquement ;
- Le financement extérieur est inégal et n'est pas nécessairement destiné aux pays souffrant le plus de la sous-nutrition ;
- Le respect des promesses des donateurs individuels est variable ;
- Les investissements du secteur privé sont largement non-évalués mais pourraient être augmentés, et de nombreuses organisations de la société civile et du système des Nations Unies disposent d'importantes ressources.

5) Ensemble, les membres du Mouvement SUN peuvent travailler à augmenter les ressources disponibles et encourager l'établissement de priorités pour leur allocation, la rentabilité de leur utilisation et leur alignement, en travaillant de concert sur :

- Des approches cohérentes de calcul des coûts des actions de développement contribuant à la nutrition et de suivi des dépenses ;
- Des plans d'investissement dans la nutrition étudiés pour incorporer des interventions visant spécifiquement la nutrition et des stratégies contribuant à la nutrition.
- Des stratégies de mobilisation des ressources permettant d'élargir la base d'investissement privé et public, de trouver de nouveaux partenaires et de respecter les engagements pris.
- L'élargissement et l'accroissement des ressources allouées à la nutrition avec des mécanismes de financement innovants ;
- La consolidation de la justification de la logique d'investissement dans la nutrition, détaillé dans les rapports annuels du Mouvement.

6) Le Secrétariat réalisera une analyse triangulaire des plans nationaux de renforcement ainsi que de la progression de ces plans à fréquence annuelle. Il travaillera avec le Groupe Principal pour explorer et mettre en œuvre des options d'accroissement significatif du financement pour les pays qui sont prêts à redoubler d'efforts afin de garantir une meilleure nutrition pour tous.

Annexe 3 : La valeur ajoutée du Mouvement

Environnement favorable

Valeur ajoutée 1 : Aligner les parties prenantes pour un renforcement rapide des politiques et interventions basées sur des données factuelles.

- I. Clarifier et fixer un objectif commun pour servir de boussole, via les plateformes multipartites ;
- II. Identifier les déficits de capacité et favoriser les interventions de renforcement des capacités ;
- III. Identifier et aligner les réseaux à l'échelle nationale de manière efficace de sorte qu'ils puissent collaborer pour concevoir, chiffrer et financer les interventions en matière de nutrition.
- IV. Sécuriser les engagements et aligner les comportements en faveur des principes du Mouvement.

Environnement favorable

Valeur ajoutée 2 : Convoquer et faciliter les réunions des parties prenantes pour favoriser les interactions entre et au sein des Réseaux, des parties prenantes et des pays :

- I. Habilitant les Réseaux nationaux pour la nutrition et les Points focaux nationaux des pays SUN, qui assurent la sensibilisation au niveau local et établissent les priorités en matière de nutrition ;
- II. Impliquant, motivant et inspirant les politiciens et les responsables par une influence par les pairs ;
- III. En tenant les discussions nécessaires à la résolution des tensions ainsi qu'à l'alignement et au ciblage des parties prenantes.

Valeur ajoutée 3 : Identifier et échanger les bonnes pratiques basées sur des données factuelles pour permettre de fixer des priorités en termes d'actions et de ressources :

- I. En recherchant et en tirant ensemble les enseignements de l'expérience au sein et au-delà du Mouvement ;
- II. En considérant la résilience comme fondement sur lequel bâtir la conception de l'agenda de développement pour après 2015 ;
- III. En partageant et diffusant les meilleures pratiques, les accomplissements et les données factuelles tirés des pays et des Réseaux, pour les mettre à disposition des champions et parties prenantes locaux.
- IV. En convainquant les responsables nationaux, lors des différentes phases, de ce qui est pertinent et des mesures qu'il convient d'adopter.
- V. En démontrant que la valeur des réponses innovantes et inter-sectorielles (par exemple mettre en rapport les actions sur le changement climatique avec les actions sur la nutrition ou utiliser les financements pour le climat pour atteindre des objectifs en matière de nutrition) peut être un facteur de changement.
- VI. Prendre la mesure de la valeur des approches fondées sur les droits et documenter la manière dont cela est mis en pratique.

Valeur ajoutée 4 : Promouvoir l'autonomisation des femmes et insister sur les approches de la sous-nutrition par genre, pour permettre une transformation solide et durable en matière de sécurité nutritionnelle :

- I. En prônant des analyses systématiques des barrières sociales, culturelles, économiques et politiques qui entravent la participation active des femmes dans la prise de décisions en matière de nutrition.
- II. En encourageant les décisions politiques et de planification reconnaissant activement le rôle des femmes dans les approches durables et solides en matière de sous-nutrition.
- III. En partageant les expériences des parties prenantes du Mouvement qui ont réussi à assurer que les déterminants de la sous-nutrition liés au genre aient été intégrés dans l'ensemble des secteurs et au-delà de ceux traditionnellement associés aux rôles reproductif et traditionnel des femmes.

Valeur ajoutée 5 : Accepter et mettre en place une redevabilité mutuelle pour le compte des bénéficiaires visés, grâce au Cadre de redevabilité SUN :

- I. En définissant et en clarifiant les rôles et les responsabilités collectives au niveau national entre les principales parties prenantes ;
- II. En intégrant et en institutionnalisant un Cadre de Redevabilité SUN, parmi les parties prenantes du Mouvement SUN, au niveau national et mondial.

Valeur ajoutée 6 : Effectuer le suivi et l'évaluation des performances pour constituer des connaissances solides sur les facteurs influençant positivement et négativement les résultats :

- I. En assurant le suivi de la progression des pays selon les indicateurs acceptés ; en encourageant la refonte des programmes à l'échelle nationale autour d'un cadre de résultats.
- II. En assurant le suivi des performances des parties prenantes au regard d'un cadre de résultats afin d'identifier les opportunités d'amélioration et les défis à relever pour produire un impact.
- III. En compilant, en évaluant et en présentant ces données avec transparence pour démontrer le succès de l'action collective et prouver la valeur des efforts du Mouvement.
- IV. En apportant un soutien technique aux parties prenantes nationales pour leur permettre d'assurer le suivi et l'évaluation des performances.

Valeur ajoutée 7 : Plaider en faveur d'un renforcement de l'engagement politique et mobiliser les moyens techniques et financiers de renforcer leurs actions en faveur de la nutrition :

- I. En aidant les pays à développer des plans chiffrés et priorisés ainsi que des analyses financières, guidant les processus de financement ;
- II. En plaidant clairement et fermement en faveur des bienfaits du renforcement de la nutrition, fondés sur des éléments en prouvant l'impact, au niveau national et mondial.
- III. En mobilisant des ressources pour le renforcement de la nutrition dans les pays sur la base des succès constatés.

